Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 045-214502858-20220629-2022280-BF

## DEPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

2021.

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 29 JUIN 2022** 

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS: M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, M. LAVAL. RIVIERE DA Mme LE BIHAN, M. SILVA. Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING-TSALA, Mme GAUTHIER, Mme M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT. M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

# Publication électronique le : 4 juillet 2022

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation au Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET**: Budget principal – Affectation du résultat

**ABSENTS ET REPRESENTES:** 

M. PIVAIN a donné pouvoir à Mme. BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme. GAMBONI a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU et Mme PAROU a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT: M. DUPRE** 

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme CAKIR

Pour le Conseiller Départemental-Maire En l'absence du Directeur Général des Services Et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 045-214502858-20220629-2022280-BF

# 2022-280 Budget principal - Affectation du résultat 2021.

Le compte administratif 2021, voté par le Conseil Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture 2021 (A)	- 1 198 879,76 €
Reports de crédits :	
Dépenses (B)	2 569 069,39 €
Recettes (C)	1 587 174,95 €
Solde des reports de crédits (C-B)	- 981 894,44 €
Résultat d'investissement de clôture 2021 après intégration des reports (A+C-B)	- 2 180 774,20 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2021 4 220 80	2,19 €
---	--------

Selon la législation en vigueur, l'assemblée doit au minimum couvrir le déficit d'investissement constaté après intégration des reports de crédits par affectation en réserve de la part correspondante de l'excédent de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

En recettes d'investissement :	
article 1068 : réserves	2 180 774,20 €
En section de fonctionnement :	
article 002 : résultat de fonctionnement reporté	2 040 027,99 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 20 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat.

Pour extrait certifié conforme Pour le Conseiller Départemental-Maire En l'absence du Directeur Général des Services Et par délégation

Le Directeur Général Adjoint des Services

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 045-214502858-20220629-2022281-BF

## DEPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Affectation du résultat 2021.

OBJET: Budget annexe locations immobilières -

Publication électronique le : 4 juillet 2022

général des collectivités territoriales.

# REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 29 JUIN 2022** 

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS: M. CHAILLOU, Mme DESNOUES. M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, RIVIERE DA M. Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING-Mme GAUTHIER. Mme NOGUES. M. RINA-BASILIO, M. HUBERT. M. LAFRAYHI. M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES. Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation au Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code **ABSENTS ET REPRESENTES:** 

M. PIVAIN a donné pouvoir à Mme. BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme. GAMBONI a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU et Mme PAROU a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT: M. DUPRE** 

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Mme CAKIR

Pour le Conseiller Départemental-Maire En l'absence du Directeur Général des Services Et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Envoyé en préfecture le 04/07/2022 Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID: 045-214502858-20220629-2022281-BF

# 2022-281 Budget annexe locations immobilières - Affectation du résultat 2021.

Le compte administratif 2021, voté par le Conseil Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture 2021 (A)	174 386,13 €
Reports de crédits	
Dépenses (B)	647 615,78 €
Recettes (C)	583 160,00 €
Solde reports de crédits (C-B)	- 64 455,78 €
Résultat d'investissement de clôture 2021 après intégration des reports (A+C-B)	109 930,35 €

Résultat de fonctionnement de clôture 2021	67 285,18 €
--	-------------

Selon la législation en vigueur, l'assemblée doit au minimum couvrir le déficit d'investissement constaté après intégration des reports de crédits par affectation en réserve de la part correspondante de l'excédent de fonctionnement.

Aucun déficit n'étant constaté en investissement, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

En recettes d'investissement :	
article 1068 : réserves	- €
En section de fonctionnement :	
article 002 : résultat de fonctionnement reporté	67 285,18 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 20 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat.

> Pour extrait certifié conforme Pour le Conseiller Départemental-Maire En l'absence du Directeur Général des Services Et par délégation

Le Directeur Général Adjoint des Services

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

ID: 045-214502858-20220629-2022282-BF

## DEPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

## VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Nombre de Conseillers en exercice : 33

résultat 2021.

CONSEIL MUNICIPAL

# **SEANCE DU 29 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 29 juin 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

PRESENTS: M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET. Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA. Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING-Mme NOGUES, Mme GAUTHIER, M. LAFRAYHI. M. RINA-BASILIO. M. HUBERT. M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

## Publication électronique le : 4 juillet 2022

OBJET: Budget annexe camping - Affectation du

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation au Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 et R 2121-11 du code général des collectivités territoriales. **ABSENTS ET REPRESENTES:** 

M. PIVAIN a donné pouvoir à Mme. BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme. GAMBONI a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU et Mme PAROU a donné pouvoir à M. CHAILLOU.

**ABSENT: M. DUPRE** 

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CAKIR

Pour le Conseiller Départemental-Maire En l'absence du Directeur Général des Services Et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Services

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 045-214502858-20220629-2022282-BF

## 2022-282 Budget annexe Camping - Affectation du résultat 2021.

Le compte administratif 2021, voté par le Conseil Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

Résultat d'investissement de clôture 2021 (A)	- 13 225,59 €
Reports de crédits :	
Dépenses ( B )	6 026,00 €
Recettes (C)	- €
Solde reports de crédits (C-B)	- 6 026,00 €
Résultat d'investissement de clôture 2021 après intégration des reports (A+C-B)	- 19 251,59 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2021	45 847,83 €

Selon la législation en vigueur, l'assemblée doit au minimum couvrir le déficit d'investissement constaté après intégration des reports de crédits par affectation en réserve de la part correspondante de l'excédent de fonctionnement.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

En recettes d'investissement :	
article 1068 : réserves	19 251,59 €
En section de fonctionnement :	
article 002 : résultat de fonctionnement reporté	26 596,24 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 20 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances réunie le 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
En l'absence du Directeur Général des Services
Et par délégation

Le Directeur Général Adjoint des Services